

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 20 décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 14 décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER, Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Adjoint(e)s au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Edith BAUWENS, Maryline LEBRUN, Zora ZOUAOUI, Françoise MORELLE, Sylvie FAUVERGUE, Samir EL AABBAOUI, Rémi MIQUET, Karim MAMMOU, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Audrey ROBLIN a donné procuration à Alain DAUBERCY.
Carole DEMAURY a donné procuration à Maryline LEBRUN.
Bérengère DUBAR a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.
Emmanuel LEMOINE a donné procuration à Christian MUSIAL.
Sylvain COLIN a donné procuration à Martine LAURENT.
Didier HOLT a donné procuration à Karim MAMMOU.
Jean-Claude SZYPULA.
Angéla BAUDUIN a donné procuration à Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Daniel GOUBEL, ayant été désigné pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- Prend acte de l'installation pour le groupe « Naturellement ... Avec Vous pour Leforest ! », de Mme Edith Bauwens en tant que conseillère municipale, en remplacement de Mme Bocquet, démissionnaire.
- Approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 septembre 2017.
- Prend connaissance des décisions du Maire prises du 19 septembre au 28 novembre 2017 en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Valide la sollicitation de partenaires financiers dont le CNDS pour l'extension de l'espace de loisirs Christian Lancher par le biais de la création d'un parcours-santé, d'un espace roller et d'un boulodrome couvert.
- Valide l'adhésion à l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du sport) à compter de 2018 et la désignation de Martine Laurent en tant que qu'adjointe aux sports, pour représenter la Ville auprès de ce partenaire.
- Valide la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local 2018 (FSIL) pour le projet de réhabilitation lourde de la piscine.
- Valide la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement et territoires ruraux (D.E.T.R), pour notre projet de réhabilitation lourde de la piscine.
- Valide la sollicitation du fonds de concours communautaire au titre de l'éclairage public afin de pouvoir bénéficier en complément des aides de la F.D.E. 62, d'un accompagnement financier à la réalisation d'un diagnostic et à la réalisation de travaux de rénovation du parc d'éclairage public.
- Valide la décision modificative n°2 relative aux mouvements de crédits en section de fonctionnement à hauteur de 90 960 € et en section d'investissement pour une somme de 70 000 €.

A la majorité (une voix contre de Jérôme Vallin)

- Admet en non-valeur, tel que demandé par le Trésorier Principal, les titres de recettes tels que présentés dans le projet de délibération, à hauteur de 99 761,91 €, dont 98 679,80 € pour les seules créances non-recouvrer auprès de la Société Atout-Bois.

A l'unanimité :

- Valide l'ouverture des crédits aux chapitres 20,21 et 23 pour un montant de 140 000 € en attente du vote du budget primitif 2018, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Valide l'acompte de 40 000 € au C.C.A.S. dans l'attente du vote de budget 2018 et de la subvention correspondante.
- Donne un avis favorable au transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite GEMAPI à la C.A.H.C, valide l'habilitation de cette instance communautaire en tant que centrale d'achat et approuve les nouveaux statuts de celle-ci.
- Valide l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat de la F.D.E.62 afin de mutualiser un certain nombre de prestations touchant à la maîtrise de la demande énergétique dont notamment les diagnostics et études en matière d'éclairage public.
- Autorise la modification de la servitude réelle et perpétuelle de passage et de stationnement sur une voirie privée communale (AC n°908) à titre gratuit, au profit des trois fonds dominants, en l'occurrence les parcelles AC n°907, ACn°465 et AC n°906 ; l'acte de servitude précisant les droits et obligations de chaque partie étant réglé devant Maître Lemaire, Notaire à Carvin, les frais de rédaction de cet acte étant pris en charge par la Ville.
- Valide la rétrocession à l'euro symbolique de la voirie et des réseaux divers du futur lotissement, ruelle des grands champs, tous les frais étant pris en charge par l'aménageur (à savoir : la Société Graphic Foncier), et autorise la signature d'une convention préalable de rétrocession s'y rapportant ainsi que tous les documents nécessaires au classement des voiries et réseaux divers dans la domaine public communal.
- Valide le règlement de voirie municipale détaillant les droits et obligations administratives et techniques pour tous les travaux de voirie et pour l'occupation du domaine public communal et du domaine aérien (cables).
- Valide la constitution d'une servitude de passage réelle et perpétuelle, sur les parcelles de terrain situées 54 bis rue Francis de Pressensé, au profit de la parcelle de terrain située 56 rue Francis de Pressensé (AM n°661p) pour la somme de 7750 € conformément à l'avis de Domaines.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'entretien relatives aux plateaux surélevés rue de l'Égalité et rue Blum avec le Conseil Départemental du Pas de Calais.
- Valide la vente de l'ensemble immobilier sis 27 rue Francis de Pressencé, pour un montant de 180 000 € nets vendeur et autorise Monsieur le Maire ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires à la transaction réalisée devant Maître Lemaire à Carvin, les frais d'acte et annexes restant à la charge de l'acquéreur.
- Valide la reconduction de l'appel à projets CAF – axe jeunesse - au titre de l'année 2018 afin de permettre la mise en œuvre d'actions innovantes à destination du concept ados.
- Valide le renouvellement de l'adhésion à Droit de Cité pour 2018 à hauteur de 0.86 €/habitant.
- Valide la mise en place de tarifs modulés intégrant le quotient familial pour les garderies périscolaires et extrascolaires.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association de boxe évinoise, pour le prêt d'équipements sportifs, lors de la mise en place des 7 sessions d'initiation-boxe à destination des jeunes leforestois.
- Valide le nouveau tableau des emplois.
- Valide la mise en place et les conditions d'attribution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.R.R.P.) à compter du 1^{er} janvier 2018, en respect des textes réglementaires.
- Prend acte :
 - Du rapport annuel de la C.A.H.C sur le prix et la qualité du service eau et assainissement de l'exercice 2016.
 - Du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2016.

La séance est levée à 20 H 45

L'ensemble des délibérations et débats est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.